



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

Conseil du 27 janvier 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET :** Attribution par la CAO du marché n°24001DIFI – prestations de services d'assurance construction pour la Communauté d'Agglomération de Bastia – 2 lots

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 janvier à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Emma MUSSIER à Michel ROSSI  
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI  
Linda PIPERI à Ivana POLISINI  
Jean-Michel SAVELLI à Jeanne CALLIER  
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTI, Jean-Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO du marché n°24001DIFI – prestations de services d'assurance construction pour la Communauté d'Agglomération de Bastia – 2 lots**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 17 octobre 2024 sous forme d'appel d'offre ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 20 janvier 2025 ;

Vu la décision d'attribution du Bureau communautaire du 20 janvier 2025 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (A l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, le "marché de prestations de services d'assurance construction" comme suit, prenant effet à compter du jour de sa notification au titulaire et s'achevant 10 ans après la réception des ouvrages assurés :

- **LOT1 : « Assurance construction pour le STADE ARMAND CESARI » à la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, sis au Bureau Départemental du Var - 235 Avenue Pierre et Marie Curie, 83160 La Valette Du Var, pour une Prime de 153 085,64 € TTC correspondant aux taux suivants :**

- Dommages Ouvrage :

-Garanties obligatoires sur travaux neufs : Taux : 0,3612 %

-Garanties facultatives : Taux : 0,0541 %

-Dommages aux existants : Taux : 0,1079 %

- Tous risques chantier : (Taux : 0,2047 %)

- Assurance décennale collective complémentaire : (Incluse dans « DO »)

- **LOT2 : « Assurance construction pour le CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE » à l'AGENCE AXA GMO SPEC GARSIMARCHESE-OLMICCIA, sis au Centre Commercial Rive Droite – T11 – 20620 Biguglia, pour une Prime de 63 151,34 € TTC correspondant aux taux suivants :**

- Dommages Ouvrage :

-Garanties obligatoires sur travaux neufs : (Taux : 0,70 % + 66,50 €)

-Garanties facultatives : (Taux : 0,02 %)

**OBJET : Attribution par la CAO du marché n°24001DIFI – prestations de services d'assurance construction pour la Communauté d'Agglomération de Bastia – 2 lots**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia chapitre 011 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

*[Signature]*  
**Louis POZZO DI BORGO**

**Acte certifié exécutoire**  
**après dépôt en préfecture**  
**le 13 FEV. 2025**  
**et publication ou notification**  
**du 13 FEV. 2025**  
**La Directrice des Affaires Générales**  
**Chjara AIELLO**